



CC Cœur de Sologne (Siren : 200000800)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lamotte-Beuvron
Arrondissement	Romorantin-Lanthenay
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/2005
Date d'effet	01/01/2006

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	5 rue de l'Allée verte
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41600 LAMOTTE-BEUVRON
Téléphone	02 54 88 84 84
Fax	02 54 88 84 83
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 996
-----------------------------	--------

Densité moyenne	32,10
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Chaon (214100364)	480
41	Chaumont-sur-Tharonne (214100463)	1 137
41	Lamotte-Beuvron (214101065)	4 899
41	Nouan-le-Fuzelier (214101610)	2 422
41	Souvigny-en-Sologne (214102519)	515
41	Vouzon (214102964)	1 543

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Etude pour l'alimentation en eau potable y compris les interconnexions Etude pour une gestion intercommunale de l'eau potable</i> - Assainissement non collectif <i>Réalisation des études nécessaires et gestion en matière d'assainissement non collectif dans le cadre d'un SPANC chargé du contrôle de la conception, de la réalisation et du bon fonctionnement des systèmes</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social - Action sociale <i>Etude pour le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes, en particulier organisation de repas à domicile, Réflexion pour une gestion coordonnée des centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H).</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire : - les zones industrielles et artisanales qui possèdent un territoire clairement identifié et qui sont citées ci-après : - NOUAN-LE-FUZELIER : " les Louaitières " et " les Fontenils ", - LAMOTTE-BEUVRON : " les Hauts Noirs ", " le Vivier ", " la Gare " et " la Porcelaine ", - CHAUMONT-SUR-THARONNE : " la Trocherie ", - VOUZON : " l'Alouette ". - la création de nouvelles zones d'activités. Actions de développement économique d'intérêt communautaire : toutes actions favorisant l'installation de nouvelles entreprises et le développement d'entreprises existantes.</i> - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) - Aide au maintien du dernier commerce de proximité sur la demande, par délibération, d'une commune membre. - Aide à la réouverture du dernier commerce de la commune, dans son domaine d'activité ayant cessé son exploitation depuis moins de 5 ans dans les secteurs suivants : - boulangerie - boucherie/charcuterie - épicerie.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Equipements culturels (voir intérêt communautaire)

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Equipements sportifs et de salles associatives d'intérêt communautaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Coordination et programmation d'activités culturelles. Sont d'intérêt communautaire: -une action culturelle nouvelle dont le rayonnement s'étend à plusieurs communes de la communauté et qui génère une fréquentation au moins intercommunale, -l'enseignement de la musique au sein des écoles de musique existantes affiliées à l'union départementale des écoles de musique.

- Activités sportives

Équipements sportifs et de salles associatives d'intérêt communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Réflexion pour une harmonisation des documents d'urbanisme (P.L.U. et cartes communales), dans le but de développer une cohérence du territoire. Démarches en vue de la création d'un service d'urbanisme.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Réflexion sur la définition de réserves foncières d'intérêt communautaire, ZAC entres autres

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire, notamment les Z.A.C.

- Transport scolaire

Transport scolaire. Est d'intérêt communautaire l'organisation du transport des élèves des écoles publiques, dans le cadre scolaire, à destination des piscines du territoire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire Aménagement et entretien de la voirie des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Tourisme

Mise en oeuvre d'une politique de développement touristique : - élaboration d'un schéma de développement et d'aménagement touristique, - mise en oeuvre d'actions de promotion et d'animation touristique du territoire, de promotion des produits touristiques, d'accueil et d'information des touristes. Est d'intérêt communautaire le syndicat d'initiative de LAMOTTE-BEUVRON qui devient intercommunal, chargé de promouvoir les richesses du territoire. Sont d'intérêt communautaire les actions et publications qui concernent la CC ou plusieurs communes de son territoire. Rédaction d'une charte intercommunale pour l'aménagement et le balisage des chemins et sentiers de randonnée. Est d'intérêt communautaire l'aménagement, l'entretien et la gestion des itinéraires du dispositif de la Sologne à Vélo.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Autres

- Charte intercommunale pour l'aménagement et le balisage des chemins et sentiers de randonnée. - création d'un système d'information géographique (SIG)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	Syndicat mixte du pays de Grande Sologne (254103245)	SM ouvert	31 395
41	Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de Sologne (254100415)	SM fermé	40 970
41	Syndicat mixte ouvert "Loir-et-Cher Numérique" (200046050)	SM ouvert	344 593

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)